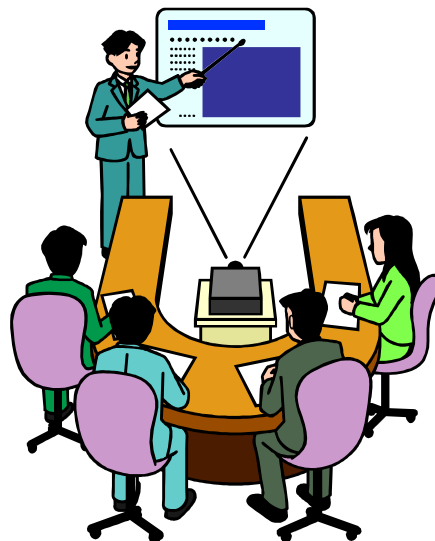


## FICHE FORMATION N° 3

**PROGRAMMES TYPES DE FORMATIONS  
A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS  
DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

# LA FORMATION DES MEMBRES DU COMITE HYGIENE ET SECURITE

Proposition de programme réalisée par un groupe de travail regroupant des membres de l'association PARFAIRE<sup>1</sup> et de l'association GP'Sup<sup>2</sup>. Proposition validée par les membres de l'association GP'Sup au cours des rencontres nationales de juin 2008 à l'Université d'Artois à Arras



<sup>1</sup> Présentation de l'association PARFAIRE en page 4 de ce document

<sup>2</sup> Présentation de l'association GP'Sup en page 4 de ce document

## MODALITES D'ORGANISATION

1. **Objectif de la formation :** Donner aux membres des C.H.S., les connaissances et outils nécessaires pour mener à bien leurs missions pendant leur mandat et d'en faire des acteurs dynamiques de la prévention. Cette formation obligatoire doit être organisée au cours de chaque mandat des membres du CHS.
2. **A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables de :**
  - Signaler des problèmes de sécurité et mener des enquêtes
  - Exploiter les documents et outils appropriés et connaître les procédures pour l'exercice de leur fonction
  - Analyser succinctement les risques d'une situation et d'un environnement de travail
  - Mettre en œuvre la méthodologie de l'arbre des causes suite à un accident
3. **Pré-requis :** Les membres du Comité Hygiène et Sécurité doivent avoir suivi une formation de base à la sécurité (du type formation nouveaux entrants) avec la typologie des risques rencontrés dans l'établissement – organisation de la sécurité propre à l'établissement et spécificités (proposition de contenu en cours de définition par un groupe de travail spécifique).
4. **Durée de la formation et répartition des séances :** La réglementation prévoit une formation d'une durée de 5 jours. Cette formation peut être fractionnée en journées, voire en demi-journée (3 h à 3 h 30) selon les contraintes d'organisation et les souhaits des stagiaires. Afin de ne pas trop étaler la formation dans le temps, il est suggéré de programmer au minimum une demi-journée par semaine. Afin de répondre aux contraintes d'emploi du temps des participants, un même module peut être programmé à plusieurs dates différentes.  
NB : Plusieurs modules sont communs avec le programme de formation des correspondants de sécurité des laboratoires (voir Fiche F4)
5. **Modalités de déroulement :** Dans un souci d'efficacité, il est indispensable de faire participer activement les stagiaires en prévoyant des séances de travail en groupe et des visites de locaux par exemple. Prévoir également le temps nécessaire aux débats, échanges et questions des participants, ainsi qu'un temps de bilan et d'évaluation en fin de formation. Dans la mesure du possible, une délocalisation de la formation et un partage commun de moments de convivialité (pause café – déjeuner commun) peuvent favoriser les échanges entre les participants et apporter un complément au contenu de la formation.
6. **Intervenants :** Le programme type propose un certain nombre d'intervenants par domaines d'intervention. L'organisateur de la formation pourra choisir le ou les intervenants les mieux adaptés. Pour rappel, un annuaire des intervenants, accessible sur le site de l'association GP'Sup (<http://www.gpsup.org> – rubrique « A la Une ») permet de choisir en fonction du thème abordé et du lieu de la formation, le ou les intervenants les plus proches géographiquement et les plus adaptés.
7. **Supports de formation :** Il est important que les stagiaires puissent disposer des supports d'intervention pour s'y référer lors de l'exercice de leurs missions. Ces supports peuvent être réunis en un document papier ou également sous forme de CDROM. La meilleure solution consiste à offrir un espace partagé via l'intranet de l'établissement, ce qui peut permettre le cas échéant la mise à jour de certains supports
8. **Validation de la formation :** La formation est validée lorsque le stagiaire a participé à l'ensemble des modules qui la composent.

\*\*\*\*\*

## PROGRAMME TYPE

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE
<b>1° Cadre général de la prévention des risques dans l'enseignement supérieur</b>				
Organisation de la prévention au niveau central	Le Comité Central Hygiène et Sécurité rôle et fonctionnement	- Chargé de mission hygiène et sécurité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Inspecteurs hygiène et sécurité	1 h 30'	Incontournable
	L'inspection Hygiène et Sécurité, rôle et fonctionnement			
	Le programme annuel de prévention du ministère et le livre des références			
Les principaux textes de référence	Textes généraux et codes applicables aux établissements d'enseignement supérieur, Textes relatifs à la prévention des risques dans la fonction publique, textes spécifiques à l'enseignement supérieur	- Chargé de prévention des risques de l'établissement	1 h 00'	Incontournable
Les acteurs de la prévention au sein de l'établissement	Les chefs de services – les correspondants de sécurité – la médecine de prévention – le Service Hygiène et Sécurité – la direction des Ressources Humaines – Le service patrimoine etc...	- Chargé de prévention des risques de l'établissement - Médecin de prévention - Chefs des services concernés	0 h 30'	Incontournable

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE	
<b>2° Le Comité Hygiène et Sécurité d'établissement</b>					
Rôles et fonctionnement du Comité Hygiène et Sécurité	Règlement intérieur Modalités de convocation et de diffusion des documents de travail Elaboration de l'ordre du jour Déroulement des réunions Quorum – gestion des experts et invités Comptes rendus et relevés d'observations Pistes pour dynamiser un Comité Hygiène et Sécurité	- Président du Comité Hygiène et Sécurité - Secrétaire du Comité Hygiène et Sécurité - Chargé de prévention des risques de l'établissement - Membres du Comité Hygiène et Sécurité déjà formés	1 h 30'	Incontournable	
Missions des membres du Comité Hygiène et Sécurité et conditions d'exercice	Avis sur les questions relatives à la prévention et les projets liés à l'immobilier, enquêtes en cas d'accidents graves ou de mise en œuvre du Droit de Retrait, groupes de travail, groupe de visite des locaux etc. Conditions d'exercice des missions (devoir de réserve – discrétion professionnelle – temps de préparation de la réunion)		1 h 30'	Incontournable	
<b>3° Les outils de l'évaluation des risques professionnels et les obligations réglementaires</b>					
La prévention des risques au poste de travail	Typologie des risques : professionnels, sanitaires, environnementaux	- Chargé de prévention des risques de l'établissement - Médecin de prévention	1 h 30'	Incontournable	
	Les formations, habilitations et qualifications obligatoires				
	Le suivi et l'aptitude médicale				
	Les contrôles périodiques obligatoires et la conformité des équipements				
	Les ambiances de travail				
L'aménagement des locaux et du poste de travail					
L'environnement de travail	La réglementation des Etablissements Recevant du Public	- Préventionniste, pompier - Service compétent de la commune - Chargé de prévention des risques de l'établissement	2 h 00'	Incontournable	
	L'accueil et la sécurité des personnes handicapées	- Médecin de prévention - Service de médecine préventive - Mission handicap de l'établissement			Incontournable
	procédures de gestion des locaux (travaux, aménagement, activités, interventions d'entreprises extérieures, manifestations exceptionnelles)	- Service technique de l'établissement - Chargé de prévention des risques de l'établissement			Incontournable
Pratique : Visite de locaux	- Préparation de la fiche de visite	- Service technique de l'établissement - Chargé de prévention des risques de l'établissement - Responsable des locaux visités - Correspondant de sécurité des locaux visités	0 h 30'	Optionnel	
	- Visite proprement dite		1 h 30'		
	- Compte rendu et synthèse, exploitation de la fiche de visite		1 h 00'		
<b>4° Sources d'informations en matière d'hygiène et de sécurité</b>					
Documents réglementaires à disposition des membres du CHS	- Le Document unique d'évaluation des risques	- Chargé de prévention des risques	2 h 00'	Incontournable	
	- Registre de sécurité incendie - Registre hygiène et sécurité - Registre de droit de retrait en cas de danger grave et imminent - Bilan des accidents et incidents - Rapport et programme annuel de prévention de l'établissement - Rapports de l'inspection hygiène et sécurité et des autres services d'inspection (services vétérinaires, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement etc...) - Rapports d'organismes de contrôle - Dossiers techniques (amiante, immobilier etc...) - Plans d'urgence (risques majeurs etc.)		2 h 00'	Incontournable	
Bibliographie	- Autres ressources documentaires internes, externes		2 h 00'	Recommandé	
Pratique	- Recherche documentaire sur Internet et Intranet		1 h 00'	Optionnel	

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE
<b>5° Analyse des risques, des accidents et maladies professionnelles</b>				
L'analyse des risques	- Méthodologies d'analyse : Arbre des défaillances, Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de la Criticité	- Chargé de prévention des risques	1 h 00'	Optionnel
Les maladies professionnelles	- Tableaux des maladies professionnelles - Gestion administrative et enquêtes	- Médecin de prévention - Service des ressources humaines	0 h 30'	Recommandé
Les accidents	- Accidents de travail, de trajet, définitions - Gestion administrative des accidents	- Chargé de prévention des risques - Service des ressources humaines	0 h 30'	Incontournable
L'analyse des accidents	- La méthodologie de l'arbre des causes - Exemples réels	- Chargé de prévention des risques - Intervenant spécialisé	1 h 30'	Incontournable
Pratique : L'arbre des causes	- Travail en groupe sur l'analyse d'un scénario d'accident	- Chargé de prévention des risques - Intervenant spécialisé	2 h 00'	Recommandé
<b>6° Responsabilité civile et pénale appliquée à la prévention des risques professionnels</b>				
Textes et règles de base	- Définition des types de responsabilités - le code pénal - les procédures judiciaires - la jurisprudence	- Juriste, avocat spécialisé	2 h 00'	Incontournable
Témoignages	- Retour d'expérience sur des exemples de mise en œuvre de responsabilité civile et pénale en cas d'accident		1 h 00'	Optionnel
<b>7° Synthèse et évaluation de la formation</b>				
Bilan de la formation	- Evaluation par les stagiaires, du contenu, de l'intérêt et de la qualité des interventions - Evaluation des besoins éventuels de formations complémentaires	- Chargé de prévention des risques de l'établissement - Service formation continue de l'établissement	2 h 00'	Recommandé

\*\*\*\*\*

## PRESENTATION DES PARTENAIRES



L'Ingénieur en Hygiène et Sécurité (IHS) conseille et assiste le Président de son établissement d'enseignement supérieur pour la définition et la mise en œuvre des actions de prévention des risques. Ses domaines d'intervention sont la sécurité, la santé des personnels et des usagers, ainsi que la protection de l'environnement

Clé de voûte de la prévention dans son établissement, ses missions sont multiples et souvent complexes. L'IHS se doit d'intervenir sur des domaines variés. C'est pourquoi les retours d'expériences de ses homologues jouent un rôle fondamental dans son quotidien. C'est la raison pour laquelle les IHS se sont regroupés en association et ont créé le GP'Sup en 1996, sur les bases de l'association GIHS'sup existante depuis 1991. La diversité des origines de chacun (chimistes, biologistes, spécialistes en radioprotection, en incendie, ...) et l'expérience des "anciens" (ou pionniers ?!) font la richesse et la force du GP'Sup qui compte actuellement plus de 150 membres. Cette force se manifeste essentiellement au travers d'un forum de discussion informatique mais également par l'organisation, 2 fois par an, de journées d'information (et/ou de formation) sur des thèmes relatifs à ses missions. Par ailleurs, le GP'Sup est un interlocuteur privilégié des instances qui jouent un rôle en matière de prévention des risques. A cet effet, il est engagé dans de nombreux groupes de travail en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, l'Observatoire National de la Sécurité (ONS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail (INRS), d'autres associations de préventeurs, ....  
<http://www.gpsup.org>



Afin de « promouvoir et de développer la formation continue des personnels des établissements d'enseignement supérieur ... » (extrait des statuts de PARFAIRE) l'association propose aux établissements d'enseignement supérieur :

- un cadre de coopération, de mutualisation et des outils pour l'action
- une réflexion collective sur l'évolution des pratiques
- une ingénierie de formation nationale
- un espace de capitalisation et de transmission des expériences

Les établissements d'enseignement supérieur, via leurs responsables formation des personnels, sont les acteurs directs de PARFAIRE. Ils témoignent de la réalité du terrain à travers la diversité des politiques d'établissement, les formes d'organisation variées, les projets et dispositifs et les questions de professionnalisation.

Les six réseaux régionaux de formation constituent une organisation particulière de la formation, chacun au niveau d'un territoire ; ils ont vocation à mutualiser leurs offres et pratiques de formation, ils sont autonomes dans leur organisation et leur fonctionnement. Ils contribuent par leurs pratiques et réflexions à bâtir le cadre d'action de l'association, de même qu'ils sont les relais naturels des prestations de PARFAIRE.

<http://www.parfaire.fr>